



Scène conventionnée

NOTICE TECHNIQUE

LOCALISATION ET CONTACTS

Le Safran

Adresse : 3 Rue Georges Guynemer, 80080 Amiens

Téléphone : +33(0)3.22.69.66.00

Accès :

Gare du nord Amiens :

N3 -> arrêt Berlioz

N2 -> arrêt Chardin

Autoroute :

A16: Prendre la sortie 20 vers N1/N25/Amiens-Nord



Secteur technique

Directeur Technique

Antoine Breny

+33(0)3.22.69.66.19

+33(0)6.72.25.67.57

a.breny@amiens-metropole.com

Régisseur Principal

Karl Lery

+33(0)3.22.69.66.23

k.lery@amiens-metropole.com

Administration

Secrétaire générale

Mirette Sène

+33(0)3.22.69.66.14

m.sene@amiens-metropole.com

Administratrice

Aude Clément

+33(0)3.22.69.66.16

a.clement@amiens-metropole.com

DISPOSITION GENERALE

Le Safran est un centre culturel de type L,Y,R,S de 3ème catégorie (700 personnes personnel compris) regroupant :

- Un centre d'art
- Une école de musique
- Une bibliothèque
- Une salle d'exposition « le Carré noir » (30 personnes)
- Une petite salle de spectacle « salle Ebène » (60 places assises)
- Une grande salle de spectacle « Théâtre Gérard Philippe » (218 places assises dont 5 PMR)

Le planning devra faire l'objet d'une concertation avec le directeur technique, au plus tard 1 mois avant l'arrivée de l'équipe artistique ou technique.

Accès plateau & parking

- Le Safran dispose d'une grande place de parking pour les poids lourds ou Tour bus, cependant son accès est fermé par un portail. Il devra être convenu en amont d'une planification avec le secteur technique pour en avoir une accessibilité (alimentations électriques disponibles).

Chargement / déchargement

- Déchargement matériel de plein pied avec le plateau (pas de quai de déchargement) Porte d'accès plateau H : 2 m L : 1m00
- Scène au niveau du sol de la salle : Configuration amphithéâtre

Attention : Cette configuration de scène au sol correspond à l'identité de la salle avec un caractère intimiste où le public est proche des artistes.

TOPOGRAPHIE SCENIQUE THEÂTRE GERARD PHILIPPE

Espace Scène

- Largeur de mur à mur : 16,00 m **ATTENTION le mur arrière du bloc scène est arrondi (voir plan)**
- Profondeur nez de scène au mur : 10,20 m
- Surface totale plateau : 163,20 m²
- Distance Nez de scène / 1er rang : 0,30 m
- Altimétrie maximale perche : 6,65 m
- Altimétrie gril porteur : 7,80 m
- Jauge : 100 personnes (dont le personnel)

L'accès plateau est aménagé pour les personnes à mobilité réduite par accès ascenseur.

Plancher en chêne foncé (Prévoir une protection pour le matériel roulant)

Charge maximum roulante 300 daN/m² Charge ponctuelle 500daN 10x10 cm.

Salle

- Altimétrie premier rang : +0,0 m
- Altimétrie dernier rang : +3,6 m
- Rangés de fauteuils : 11 desservi à cour et jardin
- Régie : fond de salle
- Jauge : 218 places dont 5 PMR

Accueil du public à mobilité réduite en haut de salle.

Cadre de scène

- Hauteur de scène : 0,00 m (au niveau du sol de salle)
- Ouverture : 8,26 m maximum
- Hauteur : 5,40 m
- Pente de scène : 0%

- Gril scénique

Nomenclature du cintre

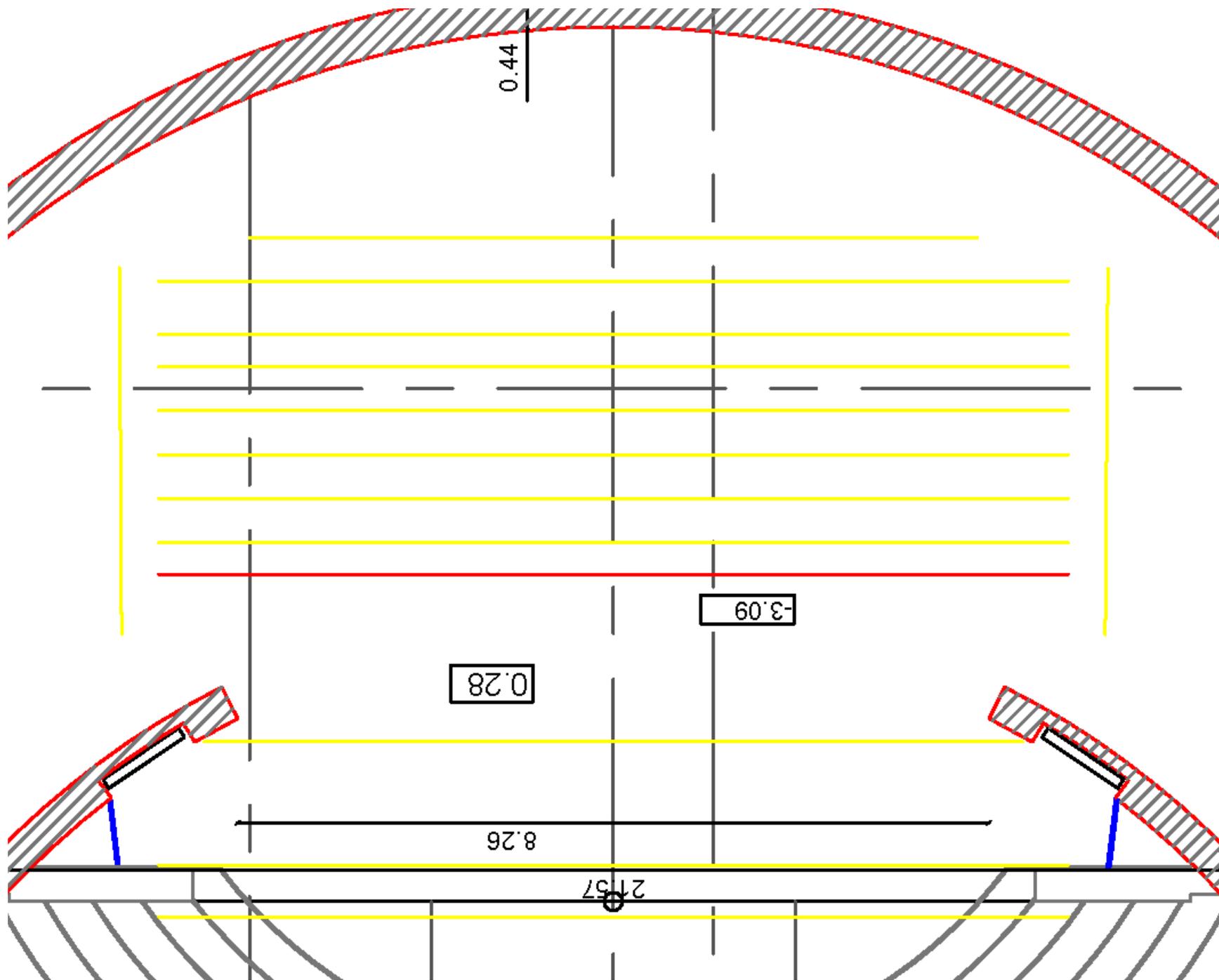
N° DE PERCHE	DISTANCE	LONGEUR	ALTIMETRIE	CMU	DESRIPTIF
P1	0	10,00 m	5,40 m	350 daN	Américaine / Motorisée
P1 bis	+ 0,50 m	10,00 m	6,65 m	50 daN	Tube manuelle sur fil à mains
P2	+ 2,10 m	10,00 m	5,60 / 6,10m	350 daN	Américaine / Motorisée
P3	+ 4,40 m	10,00 m	6,65 m	350 daN	Américaine / Motorisée
P4	+ 4,90 m	10,00 m	6,65 m	350 daN	Américaine / Motorisée
P5	+ 5,40 m	10,00 m	6,65 m	350 daN	Américaine / Motorisée
P6	+ 5,90 m	10,00 m	6,65 m	350 daN	Américaine / Motorisée
P7	+ 6,40 m	10,00 m	6,65 m	350 daN	Américaine / Motorisée
P8	+ 6,90 m	10,00 m	6,65 m	350 daN	Américaine / Motorisée
P9	+ 7,40 m	10,00 m	6,65 m	350 daN	Américaine / Motorisée
P10	+ 7,90 m	08,00 m	6,65 m	350 daN	Américaine / Motorisée
P11	Latérale / Jardin	04,00 m	6,65 m	350 daN	Allemande / Motorisée
P12	Latérale / Jardin	04,00 m	6,65 m	350 daN	Allemande / Motorisée
P13	Latérale / Cour	4,00 m	6,65 m	350 daN	Allemande / Motorisée
P14	Latérale / Cour	4,00 m	6,65 m	350 daN	Allemande / Motorisée



Attention : l'utilisation du gril et des perches est formellement interdite à toutes personnes étrangères au Safran
 Attention : Les réglages lumière sont réalisés à l'aide d'une échelle à trois pans (mobile) ; veuillez en tenir compte en terme de temps et d'organisation. Une passerelle technique qui est accessible par deux échelles (cour, jardin) dessert la périphérie de scène et permet les dessertes électriques

Interdiction formelle d'accéder aux passerelles à toutes personnes étrangères au Safran

• Plan grille









DRAPERIE SCENIQUE

Rideau d'avant scène

- Au niveau du cadre de scène et de couleur noire texture velours
- Monté sur patience motorisée à vitesse fixe (ouverture en 8 sec). Attention mécanisme assez bruyant.
- Commande au plateau & de régie

Rideau de fond de scène

- A 0,80m du mur fond de scène et de couleur noire texture velours
- Monté sur patience en arrondie à commande manuelle à jardin
- Commande au plateau (côté Jardin)

Pendrillons

- 10 x L 2,50m / H 6,00m

Frises

- 3 x L 1,50m / H 13,00m
- 1 x 3m / 13,00m

Cyclorama

- 1 x couleur crème 8,00m / 6,00m
- 1 x couleur grise 8,00m / 6,00m

Tapis de danse

- 1 x 80m² couleur noir mat (espace scénique + proscenium)



Seuls les décors et accessoires en matériaux de catégorie M1 sont autorisés. L'organisateur ou le producteur devra être en mesure de présenter au responsable technique les procès verbaux de classement au feu ainsi que la facture d'achat des matériaux employés (décors, cyclos, écran de projection, etc.). Article L.75 de l'arrêté du 4 novembre 1975

SON

L'ensemble de l'installation électrique « son » est isolé magnétiquement du reste du bâtiment.

Système de diffusion adapté à la salle (processé et calé) Marque D&B :

- Système Y
- 2 x Y10
- 4 x Y7
- 2 x E8
- 4 x Y Sub*
- 2 x D30 amplificateur
- Processeur BSS Omnidrive FDS-355

Matériels au plateau :

- 6 x MTD 112 sur Amplis LA15 et processeurs ASHLY Protéa

Régie :

- Console numérique Yamaha QL5 32IN/16OUT
- Console numérique Yamaha 01V96i

Périphériques :

- EQ 31 bandes BSS FCS-966
- Avalon VT-737-SP
- Double MIDAS XL48
- TC electronics M3000
- 5 x DRAWNER DL241 dual comp/gate



Conformément à la Loi 92 1444 du 31 décembre 1992 et du décret du 15 décembre 1998, les compagnies s'engagent à respecter les règles applicables en matière de lutte contre le bruit notamment à respecter les règles de niveaux sonores fixant un maximum de 102dB(A) en niveau moyen et 120 dB(A) en niveau de crête à une distance de 1m des enceintes.

Backline

- 1 Batterie Pearl Master premium
- 1 Fender hot rod deluxe
- 1 Ampeg PF 800 + Baffle

DESCRIPTIF PARC SON / LUMIÈRE / VIDÉO

Micros dynamiques :

Micros Main :

5 x Shure SM58
1 x Shure Beta58 7 x Shure SM57
2 x Sennheiser e825s 2 x Sennheiser e835s

Grosse Caisse :

1 x Shure Beta52A
1 x Sennheiser e602
1 x AKG D112

Autres :

1 x Sennheiser e609
3 x Sennheiser e604
2 x Sennheiser MD421
1 x Electrovoice RE20

Micros statiques :

Micro main :

1 x Neumann KMS 105
2 x AKG C451
2 x Neumann KM185
4 x AudioTechnica AT4041
2 x AKG C414 XLII

Autres :

1x Shure Beta91
3 x AKG CK33 + HM1000 (micros d'ambiance suspendus hyper-cardioïdes)
3 x AKG CK80 + HM1000 (micros d'ambiance suspendus canons)

Boitiers DI :

4 x BSS AR-133 (active)
9 x ProCo DB-1 (active)
1 x AVPRO muti-média stéréo (passive)

DESCRIPTIF PARC SON / LUMIÈRE / VIDÉO

LUMIERE

Projecteurs Plan Convexe :

- 8 x 2KW / C201 / ADB
- 34 x 1KW / C101 / ADB
- 6 x 1KW / F101S / ADB
- 4 x 2KW / Rhéa2000 / SCENILUX
- 4 x 650W / A56 / ADB
- 2 x 1KW / 1004 / SCENILUX

Découpes :

- 2 x 2KW / DVW205 / ADB
- 4 x 2KW / 714 SX / ROBERT JULIAT
- 10 x 1KW / 614 SX / ROBERT JULIAT
- 8 x 1KW / 613 SX / ROBERT JULIAT
- 2 x 1KW / 612 / ROBERT JULIAT
- 4 x 1KW / SPICA 1003 / SCENILUX (15° -60°)
- 4 x 1KW / SIPCA 1005 / SCENILUX (18° -40°)

Traditionnel :

- 34 x PAR 1000
- 2 x DEMI SERIE ACL
- 18 x HORIZIODES ACP 1001 / ADB
- 4 x F1
- 4 x BILINDER 4
- 2 x BILINDER 8

Led :

- 12 x Parkolor dimmer zoom strobe

Jeux d'orgue :

- Congo Junior Avab
- DOT2 Malighting

Gradateurs :

- Armoire Eurodim ADB Twin tech 80 circuits
- 60 x 3kw ADB Memorack 30

Effets :

- 1 x UNIQUE / machine à brouillard
- 1 x MDG ATMe

Support :

- 6 x Pied projecteur 2,7m
- 10 x platines de sol

Alimentations Directes :

- 2 x Tetra 63 Amps en P17 (en passerelles)
- x Mono 16 Amps en P17 (répartis)

VIDÉO

Diffusion :

- 1x Vidéo projecteur Panasonic RZ970LBE / LED / Laser + optiques 1.3 – 2.0 : 1 et 0.6 – 0.8 : 1
- 1 x Vidéo projecteur SANYO 5000 lum
- 1 x Ecran 10m/6m (blanc mat opaque) monté sur polichinelle

Câblerie :

- 30m – VGA
- 10m – HDMI/DVI transport numérisé sur RJ45 (cat6)
- 50m – HDMI/DVI transport numérisé sur RJ45 (cat6)

LOGES

Nombre de loge

- 2 x pour 4 personnes
- 2 x pour 2 personnes

Douches : 2

Toilettes : 2

- Les quatre loges sont équipées chacune d'un point d'eau
- Fer à repasser et table à repasser
- Laverie équipée d'un lave linge et sèche linge
- Il n'y a pas de point d'accès WiFi



Les loges ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. Nous prévenir pour l'installation de loges au plateau.

Répétition et échauffement

- Studio de danse 117 m2
- Salle Ebène loge pour plus de 8 personnes et jusqu'à 60 maximum



RAPPEL RÉGLEMENTAIRES

Ce document fait partie intégrante de la fiche technique. Il reprend les principaux points réglementaires en vigueur au Safran

Nous vous rappelons que :

- Le niveau de pression acoustique ne pourra dépasser 105db(A) en niveau moyen et 120dB en niveau de crête en aucun endroit. Décret officiel 981143 du 15 décembre 1998.
- Seuls les décors et accessoires en matériaux de catégorie M1 sont autorisés. L'organisateur ou le producteur devra être en mesure de présenter au responsable technique les procès verbaux de classement au feu ainsi que la facture d'achat des matériaux employés (décors, cyclos, écran de projection, etc.). Article L.75 de l'arrêté du 4 novembre 1975
- Les équipes accueillies devront respecter les horaires de travail et de repos -définis par le code du travail- en vigueur dans l'établissement.
- L'utilisation des Équipements de Protection Individuelle (EPI) est obligatoire. Toute personne non-équipée sera tenue pour seule responsable en cas d'incident.
- Il est interdit de fumer dans l'enceinte du bâtiment. Décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.
- Tous les intervenants amenés à réaliser des branchements ou liaisons électriques (matériel scéniques), via les locaux techniques devront impérativement avoir l'accord explicite du directeur technique du Safran et être en possession d'une habilitation électrique valide. Il est noté que seuls les adjonctions et installations électriques apportées par les compagnies, intervenants ou prestataires accueillis doivent impérativement répondre à la norme en vigueur NFC 15-100 dans un ERP et aux règles d'usage d'installation de la profession (protection des biens et des personnes). Seules les adjonctions électriques seront autorisées, aucune modification des installations existantes ne sera autorisée par un prestataire ou tout autre intervenant.
- Dérogation pour utilisation de flamme : Les compagnies devront obligatoirement signaler dans leur fiche technique l'utilisation de produits ou d'objets (artifices ou flamme) pouvant provoquer un début d'incendie, afin de nous permettre d'établir une demande(art. L55) auprès de la commission de sécurité compétente. (A envoyer 6 semaines avant la 1ère représentation). Voir art L75.

VUE AÉRIENNE

